
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 OCTOBRE 2016 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :**LE CANNET DES MAURES :** Jean-Luc LONGOUR - Marie-Thérèse MONTANOLA - André DELPIA**BESSE :** Claude PONZO**CABASSE :** Yannick SIMON - Corinne FISSEUX - Régis DUFRESNE**CARNOULES :** Christian DAVID - Françoise BEGUIN - Claude ARIELLO**FLASSANS SUR ISSOLE :** Bernard FOURNIER - Jacqueline DIOULOUFET - Yann JOUANNIC**GONFARON :** Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD - Jean-Pierre GARCIA - Sophie BETTENCOURT AMARANTE**LE LUC :** Pascal VERRELLE - Patricia ZIRILLI - Marie-Françoise NICAISE - Jean-Marie GODARD**LES MAYONS :** Michel MONDANI - Georges GARNIER - Nicole PORTAL-ROQUEFORT**PIGNANS :** Robert MICHEL - Fernand BRUN**PUGET VILLE :** Catherine ALTARE - Paul PELLEGRINO - Geneviève FROGER**LE THORONET:** Gabriel UVERNET

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 30

Nombre de membres représentés : 3

POUVOIRS**LE CANNET DES MAURES :** Christine MORETTI pouvoir à André DELPIA**PIGNANS :** Isabelle ASPE pouvoir à Robert MICHEL**LE THORONET:** Elisabeth DIETRICH-WEISS pouvoir à Gabriel UVERNET

Présents ou représentés : 33

Quorum atteint

EXCUSES**BESSE :** Sylviane ABBAS - Claude REMETTER**LE LUC :** Dominique LAIN**LE THORONET :** Alain SILVA**AUTRES PARTICIPANTS****Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes**Aude LAROCHE** Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15

Jean-Luc LONGOUR, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et demande, comme à chaque conseil communautaire si tous les conseillers ont bien reçu l'intégralité du dossier du conseil et ce dans les délais réglementaires. Réponse affirmative unanime.

1 – ADMINISTRATION : JL. LONGOUR**1.1 – Désignation du secrétaire de séance**

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle que conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Il propose Claude PONZO, vice-président et soumet cette proposition au vote.

VOTE**Pour : 33****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.2 – Adoption du compte rendu de la réunion du 27 Septembre 2016

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 27 Septembre 2016 a été adressé aux conseillers communautaires.

Jean-Luc LONGOUR, Président, demande s'il y a des remarques, en l'absence de remarques il le soumet au vote.

VOTE**Pour : 33****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE****1.3 – Rapport d'activités 2015 de la SPL ID83**

Christian GERARD, DGS, rappelle que la Communauté de Communes Cœur du Var est adhérente à la SPL ID83.

Par courrier du 15/09/2016, nous a été transmis le rapport d'activités 2015 de cet organisme.

Comme chaque année, il convient de délibérer pour adopter le rapport d'activités 2015.

Il présente les actions 2015 et les propositions d'action 2016 de la SPL ID83.

Gabriel UVERNET, vice-président, informe le conseil communautaire que Mr APPLINCOURT, ancien technicien de l'eau à l'AMF du Var fait désormais partie de la SPL ID83.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le rapport d'activités de la SPL « ID83 » concernant l'exercice 2015.**

VOTE**Pour : 33****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

2 – MARCHES PUBLICS

2.1 – Autorisation au Président à signer les marchés relatifs aux services d'assurances :

- **Lot 1 : Assurance dommages aux biens**
- **Lot 2 : Assurance responsabilités annexes**
- **Lot 3 : Assurance véhicules et risques annexes**
- **Lot 4 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus**

Jean-Luc LONGOUR, Président, expose au conseil communautaire qu'une procédure d'appel d'offres ouverte relative aux services d'assurances pour la communauté de communes Cœur du Var a été initiée le 25/07/2016 avec une date de remise des offres fixée au 13/09/2016.

Pour le lot 1 : Assurances des dommages aux biens, 2 candidatures ont été reçues dans les délais

Pour le lot 2 : Assurances des responsabilités annexes, 3 candidatures ont été reçues dans les délais

Pour le lot 3 : Assurances des véhicules et risques annexes, 4 candidatures ont été reçues dans les délais

Pour le lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus, 2 candidatures ont été reçues dans les délais

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le **27 septembre 2016** a attribué les marchés à :

- L'entreprise **SMACL**, pour une prime annuelle de **2 374.29 € TTC**, pour le **lot n°1**
- L'entreprise **SMACL**, pour une prime annuelle de **4 695.28 € TTC**, pour le **lot n° 2**
- L'entreprise **SMACL** pour une prime annuelle de **22 031.80 € TTC** pour le **lot n° 3**
- L'entreprise **PARIS NORD ASSURANCE** pour une prime annuelle de **406.00 € TTC**, pour le **lot n° 4**

Pour information :

- En **2016**, le montant total des marchés d'assurance s'élevaient à **86 226.34€ TTC**.
- En **2017**, ce montant sera de **29 507.37€TTC** soit une diminution de **56 718.97€ TTC (-66%)**

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants ainsi que les actes nécessaires à leurs exécutions avec les entreprises :**
 - **SMACL (lots n°1, 2 et 3)**
 - **PARIS NORD ASSURANCE (lot n°4).**

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Convention avec le CDG83 pour la formation membres de CHSCT

Christian GERARD, DGS, expose au conseil communautaire qu'en application de l'article 8 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, les membres représentants du personnel des CHSCT doivent bénéficier d'une formation d'une durée minimale de 7 jours.

Cette formation sera réalisée par le CDG83

Afin de diminuer les coûts, le CDG83 nous a proposé de réaliser cette formation en partenariat avec les communes de Salernes, Garéoult, la Seyne, qui étaient déjà inscrites.

Une convention relative à la formation des représentants du personnel au CHSCT a été élaborée par le CDG 83 dont les éléments sont détaillés en annexe 2, qui a été remise avec le dossier du conseil communautaire.

Le coût de cette formation s'élève à 2 000€ pour 8 agents.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la signature de la convention relative à la formation des représentants du personnel au CHSCT.**
- **D'autoriser le Président à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4 – EAU/ASSANISSEMENT

4.1 – Convention de mise à disposition d'un agent avec le S.I.A.E

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle au conseil communautaire que la promulgation de la loi NOTRe du 07 Août 2015 transfère aux EPCI l'exercice de compétences dévolues aujourd'hui aux communes :

- Tourisme 01/01/2017
- Zone d'activités économiques 01/01/2017
- GEMAPI 01/01/2018
- Eau et assainissement 01/01/2020

Par courrier du 05 Août 2016, le Préfet du Var attire l'attention sur la compétence assainissement qui devra être exercée dans son intégralité pour être comptabilisée comme compétence optionnelle à compter du 01 Janvier 2018. Il faudra transférer l'ANC en compétence facultative.

Compte tenu de l'importance des transferts de ces compétences aussi bien sur le plan administratif, technique et financier, il est nécessaire de préparer ces transferts dès 2017.

La Communauté de Communes Cœur du Var ne dispose pas de personnel qualifié à ce jour dans ces domaines.

Aussi, afin de pouvoir préparer cette échéance dans les meilleures conditions, tout en limitant l'impact financier jusqu'à ce transfert, le Président propose de passer une convention de mise à disposition de personnel avec le SIAE qui possède un technicien spécialisé dans ce domaine, Gilles MAINGON.

Cette mise à disposition sera progressive :

- 50% au 01/01/2017 soit un remboursement de la rémunération à hauteur de 25 000 €
- 80% au 01/01/2018 soit un remboursement de la rémunération à hauteur de 40 000 €

Le technicien sera recruté définitivement au 01/01/2019.

Le calendrier prévisionnel de l'étude a été joint au dossier.

L'ensemble des éléments figuraient en annexe du dossier qui a été adressé aux conseillers communautaires.

Yann JOUANNIC, conseiller communautaire, demande s'il ne serait pas intéressant de faire participer les entreprises délégataires de service public.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que l'étude à venir doit rester sous maîtrise publique. S'il y a des choix à faire, ils se feront après le transfert.

Pour **Robert MICHEL**, vice-président, il ne sera pas possible de gérer ce service sans une DSP pour la totalité des communes.

Yannick SIMON, vice-président, précise que toutes les communes doivent avoir adopté un schéma d'eau et d'assainissement. Il suffira de récupérer les données.

Claude PONZO, vice-président, indique que l'on peut confier une étude à un prestataire sans recourir au recrutement d'un nouvel agent.

Robert MICHEL, vice-président, précise qu'il faudra en 2020 harmoniser le prix de l'eau et de l'assainissement pour les 11 communes.

Pour **Christian DAVID**, vice-président, l'important c'est définir les orientations après le transfert, régie ou DSP.

Il faudra aussi étudier si l'on peut raisonner par secteur sur les 11 communes.

Par ailleurs, il s'interroge sur la propriété de la ressource en eau après le transfert, commune ou intercommunalité ?

Christian GERARD, DGS, rappelle que lors d'un transfert de compétences, les biens, le personnel, les contrats (marchés, DSP) sont obligatoirement transférés à l'EPCI.

Jean-Luc LONGOUR, Président, indique que toutes ces questions font l'objet de l'étude à réaliser en 2017. Il est donc trop tôt pour apporter les réponses.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la convention ci-annexée de mise à disposition d'un agent titulaire Gilles MAINGON du SIEA Entraigues pour l'année 2017 avec la Communauté de Communes Cœur du Var.**
- **D'autoriser le Président à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4.2 – Demande de subvention Agence de l'eau pour l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement

Jean-Luc LONGOUR, Président, expose au conseil communautaire que dans le cadre de la préparation des transferts évoqués ci-dessous, l'Agence de l'Eau lance un appel à projets pour favoriser le transfert de ces compétences aux EPCI.

A ce titre, elle subventionne les études pour préparer ce transfert.

Les aides accordées sont dégressives :

- 80% pour les dossiers reçus entre le 24 Juin 2016 et le 30 Juin 2017
- 70% pour les dossiers reçus entre le 01 Juillet 2017 et le 29 Juin 2018

L'attribution des aides s'effectuera selon l'ordre d'arrivée des dossiers.

Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 300 000€ TTC.

La demande de subvention de l'Agence de l'Eau s'élève à 240 000€ soit 80%, le solde 60 000€ soit 20% à la charge de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De lancer en 2017 l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement.**
- **De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau conformément à l'appel à projet, une subvention de 240 000€ pour l'étude sur le transfert des compétences eau et assainissement au 01/01/2020.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 – ENVIRONNEMENT

5.1 – Convention de collecte des bouchons en liège et en synthétique avec l'association France Cancer

Catherine ALTARE, vice-présidente indique que l'association France Cancer récolte des fonds qui sont ensuite intégralement reversés pour la recherche sur le cancer. L'activité principale de cette association est la récupération des bouchons en liège, synthétique et des muselets. Les bouchons en liège sont ensuite recyclés dans la fabrication de panneaux d'isolation phonique et thermique.

Pour soutenir cette action mais également recycler ces bouchons, il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'association France Cancer.

Dans un premier temps, la CCCV développera des points de collecte sur les quatre déchèteries intercommunales, puis étendra ensuite la collecte dans des points stratégiques comme les caves coopératives et les domaines.

L'association France cancer gèrera les enlèvements sur un point unique de regroupement, la déchèterie de Puget ville.

La présente convention sera établie pour une durée d'un an renouvelable trois fois à compter du 01/11/2016. En cas de non reconduction de la convention, le pouvoir adjudicateur en avertira le titulaire moyennant le respect d'un préavis de trois mois avant la date anniversaire.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver la convention de collecte des bouchons en liège et en synthétique avec l'association France cancer.**
- **D'autoriser le Président à signer la convention correspondante et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6 – FORÊT/AGRICULTURE

6.1 – Agriculture : Appel à projet Région PACA 2016 « Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel »

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle la communauté de communes Cœur du Var a décidé de venir en aide aux jeunes agriculteurs en favorisant leurs installations.

Cette action s'inscrit dans le développement des circuits courts.

Il félicite le pôle forêt et agriculture et plus particulièrement **Delphine LECAILLE** qui a monté l'appel à projet régional sous l'égide du FEADER, dont seules 2 structures ont été retenues au niveau régional, dont Cœur du Var.

Michel MONDANI, vice-président, rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes Cœur du Var a signé une convention pour le Service Public de l'Emploi de Proximité le 29 janvier 2016. Aux côtés de l'intercommunalité, sont notamment partenaires de cette convention : la DIRECCTE, la sous-préfecture de Draguignan, les communes du périmètre, la CAD, les chambres consulaires, les instances de l'emploi, le Conseil Départemental, le Conseil Régional PACA.

Dans le cadre de cette convention, l'intercommunalité s'est engagée à travailler sur deux actions dans le domaine de l'agriculture :

- Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles en mobilisant les surfaces foncières à vocation agricole.
- Favoriser la transmission des exploitations agricoles.

Cet appel à projet lancé par la Région PACA a comme objectif de renforcer le rôle de l'agriculture en termes d'aménagement et de gestion de l'espace, afin de protéger l'environnement et les ressources. Cette mesure de coopération est destinée à soutenir les stratégies locales de développement portées par des partenariats publics-privés à l'échelle d'un territoire pertinent.

L'intercommunalité a présenté un projet de partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER dans lequel la **C.C. Cœur du Var** aura le **rôle de Chef de file** (gestion de l'appel à projet, coordination des actions), la **Chambre d'agriculture du Var** réalisera un diagnostic sur des secteurs présélectionnés comprenant la mise à jour du mode d'occupation des sols, la caractérisation du potentiel foncier en friche, la définition des travaux nécessaires à la remise en culture et la rédaction d'un cahier des charges technique. Elle prendra également en charge la sélection et le recrutement d'agriculteurs volontaires pour l'exploitation des parcelles ainsi que la sécurisation juridique du bail

Enfin la **SAFER travaillera en** parallèle des deux autres partenaires et en s'appuyant sur le diagnostic de la Chambre d'agriculture, mettra en place une démarche de prospection active et étudiera des possibilités de remembrement.

L'objectif opérationnel final est de mettre en culture au moins une parcelle dans chacun de ces secteurs soit entre 8 et 15 ha au total.

Cet appel à projet répond aux objectifs du SCOT Cœur du Var à savoir : soutenir le développement et la diversification des filières agricoles. La lutte contre les friches et la reconquête d'espaces agricoles ont été spécifiquement visées dans le SCOT.

Il permettra d'enclencher un travail de fonds sur cette thématique, à l'échelle intercommunale, mais également de répondre aux engagements de l'intercommunalité dans le cadre du SPEP.

A cette fin, un diagnostic préalable a été réalisé en interne sur la base des données SCOT.

4 secteurs principaux ont été identifiés et couvrent 478 ha.

Le Président rappelle également que le bureau intercommunal a validé le 7 Juin 2016 le principe de déposer le dossier au 30 juin 2016. Ce dossier a été déposé le 24 juin 2016.

La Région, autorité de gestion des crédits FEADER et guichet unique pour cette opération, a procédé à l'instruction du dossier et propose le financement des actions selon le tableau récapitulatif suivant :

Partenaire concerné de l'opération collaborative	Année(s)	N° actions	Temps de travail sur la période (4 ans)	Montant présenté	Montant éligible
CŒUR DU VAR 2017	2017	1,2,3,4,5	40,78	18 548,50	15 128,15 €
CŒUR DU VAR 2018	2018	1,2,3,4,5	39	16 322,68	14 467,83 €
CŒUR DU VAR 2019	2019	1,2,3,4,5	31,62	14 838,80	11 730,07 €
CŒUR DU VAR 2020	2020	1,2,3,4,5	35,18	14 838,80	13 050,72 €
CHAMBRE AGRI 83	2017	1 A B C D	17	4806,2	4 647,58 €
CHAMBRE AGRI 83	2018	2A/2B	20	5351,9	0.00 €
SAFER	2017-2018	3A /B	84	25 189,72	28 161,37 €
SAFER	2017-2018	3A /B	84	22 090,90	24 816,31 €
TOTAL			351,58 jours	121 987,50 €	112 002,03 €

Action 1 : Diagnostic 4 secteurs

Action 2 : Animation, sélection et recrutement des agriculteurs

Action 3 : Animation foncière

Action 4 : Action opérationnelle : installation et remise en culture

Action 5 : Coordination, gestion financière, bilan et évaluation du programme d'actions

Le plan de financement global s'établit ainsi :

Dépenses éligibles appel à projet	Montant	Recettes	Montant
Diagnostic 4 secteurs	112 002,04 €	FEADER	89 601,63 €
Animation foncière		REGION PACA	11 200,21 €
Action opérationnelle : appui à l'installation et à la remise en culture		CONSEIL DEPARTEMENTAL	11 200,21 €
Coordination, gestion financière, bilan et évaluation du programme d'actions		AUTOFINANCEMENT	0,00 €
TOTAL 1	112 002,04 €	TOTAL 1	112 002,05 €

Dépenses non éligibles	Montant	Recettes	Montant
Animation 2017 et 2018, sélection et recrutement d'agriculteurs et démarches administratives	5 351,90 €	AUTOFINANCEMENT	10 448,65 €
Frais de structures	5 096,75 €		
TOTAL 2	10 448,65 €	TOTAL (2)	10 448,65 €

Récapitulatif de l'opération :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
TOTAL OPERATION (1+2)	122 450,69 €	TOTAL (1+2)	122 450,70 €

Robert MICHEL, vice-président, souhaite connaître les activités agricoles concernées.

Christian GERARD, DGS, répond que ce sera le travail d'étude de l'action 1 diagnostic, et que cela dépendra aussi de la nature du sol.

Pour **Thierry BONGIORNO**, vice-président, les contraintes environnementales pèsent fortement sur la disponibilité des sols. Il donne l'exemple d'un terrain aujourd'hui planté de pins, mais où les vignes repoussent dessous. Même dans ce cas de figure, on a du mal à convaincre les représentants de l'Etat.

Christian DAVID, vice-président, s'interroge sur la maîtrise foncière qui va actionner le droit de préemption commune ou intercommunalité ?
2 installations ont été réalisées à Carnoules.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que c'est un travail conjoint avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER, qu'il faut reconquérir l'espace agricole devenu forêt aujourd'hui. Ce travail à venir, nécessitera certainement le recrutement d'un agent supplémentaire. Pour le droit de préemption, cette question sera étudiée par les services.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus et de valider l'opération correspondante.**
- **De l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture, la SAFER.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

NB : Le partage du droit de préemption entre les communes et l'intercommunalité fera l'objet d'un examen lors du prochain bureau en Novembre 2016 et une note sera transmise au conseillers communautaires.